

SAINT-NAZAIRE. Allant chercher sa compagne au commissariat, il se retrouve en garde à vue

Est-ce parce qu'il n'a eu de cesse de jurer sur « la vie de sa mère » ou parce que les arguments de son avocate ont été convaincants ? Le Nazairien a été relaxé.

Lundi 20 juin, cet homme, né au Maroc il y a 38 ans, était à la barre du tribunal correctionnel de Saint-Nazaire pour des faits de violence et de séquestration sur sa compagne de 26 ans, jugé en comparution immédiate.

Le couple vit ensemble depuis juin 2021 et a un petit garçon de deux mois. Le jeudi 16 juin, la jeune femme, absente à l'audience, appelle un service social en disant qu'elle est « séquestrée avec son bébé depuis deux jours ». Terrorisée, elle précise qu'il ne faut surtout pas intervenir en présence de son conjoint.

« Attitudes ambiguës »

De fil en aiguille, elle dévoile aux policiers qu'elle a déjà été enfermée, qu'elle a reçu des coups dans le ventre pendant sa grossesse, et qu'elle est constamment victime de violences psychologiques.

À la barre, le prévenu ne reconnaît rien. Il explique que ce jeudi, lorsqu'il est arrivé au domicile, la serrure avait été changée. La voisine lui dit alors avoir constaté la venue de la police. Il ajoute : « Je me suis rendu aussitôt au commissariat, où j'ai tout de suite été placé en garde à vue ».

La meilleure amie de la victime ne confirme pas : « Je n'ai jamais vu de marques de



L'homme de 38 ans a comparu lundi devant le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire pour des faits de violence et de séquestration sur sa compagne de 26 ans

violences, mais il faut dire qu'elle était couverte de la tête aux pieds ». En revanche, une voisine affirme : « J'ai vu cet homme frapper sa compagne dans la voiture ».

Le trentenaire pleure : « Elle dit ça parce que ses deux premiers enfants sont avec leur père et qu'elle a peur qu'on lui retire notre bébé. Je l'aime ma femme, je ne veux pas la perdre ».

« Dossier délicat s'il en est un », déplore d'emblée la procureure qui estime fondés les faits décrits par la victime : « Elle cache sa situation et ne sort que lorsqu'elle ne porte pas de traces ». Elle les déplore d'autant plus « que le prévenu,

condamné pour violence sur son ex-compagne et un mineur, était alors sous le coup d'un sursis probatoire ». Ses réquisitions sont de dix mois de prison dont cinq avec sursis probatoire, révocation des six mois de sursis précédents et maintien en détention.

M^e Sophie Roux vient contrecarrer sa certitude : « Aucun élément ne corrobore les dires de Madame, qui reconnaît avoir trompé mon client au début de leur relation et a des attitudes plus qu'ambiguës ». Si un premier médecin lui a prescrit 30 jours d'interruption de travail pour un état dépressif, un second a ramené cette interruption à un jour. Et,

ajoute-t-elle, ils n'ont constaté « aucune violence physique, si ce n'est un bleu au poignet ».

Et encore : « La sage-femme qui l'a suivie une fois par mois pendant sa grossesse n'a rien remarqué ». Elle ne croit pas à la séquestration : « C'est prouvé qu'elle est partie avec une copine trois jours dans le Nord, copine dont elle a oublié le nom ».

Élément de poids : « Serait-il allé de lui-même au commissariat s'il était celui qu'elle décrit ? » « Je suis innocent » sera la dernière phrase du trentenaire. Le sourire lui reviendra lorsque son avocate obtiendra la relaxe plaidée.